

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Date de convocation 6 avril
2018

Nombre de Membres en
exercice : 22

Nombre de Présents : 15

Nombre de Pouvoirs : 6

Nombre de votants : 21

2018-17

L'an deux mille dix huit, le douze avril à quinze heures, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à La Clayette, sur la convocation, en date du six avril deux mille dix huit, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS:

M. Georges BORDAT, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Arnaud DURIX, M. Fabien GENET, Mme Edith GUEUGNEAU, M. Bernard LABROSSE, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Jean-Marc NESME, Noël PALLOT, M. Georges ROUSSELET.

POUVOIRS :

M. Pierre BERTHIER donne pouvoir à Jean-Marc NESME
M. Gérald GORDAT donne pouvoir à M. Fabien GENET
M. Serge NIVOT donne pouvoir à Bernard LABROSSE
M. Jean PIRET donne pouvoir à Isabelle LAGOUTTE
M. Louis PONCET donne pouvoir à Jean-Claude DUCARRE
M. Guy RAYMOND donne pouvoir à Edith GUEUGNEAU

ABSENTS OU EXCUSES

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, M. Gérald GORDAT M. Serge NIVOT, M. Louis PONCET, M. Jean PIRET, M. Guy RAYMOND

Avis sur le Projet Régional de Santé 2018-2022

de Bourgogne Franche-Comté

Rapporteurs: Jean-Marc NESME et Dominique LOTTE

Monsieur LOTTE rappelle aux membres du Bureau que les collectivités sont consultées par l'Agence Régionale de Santé pour émettre un avis sur le Projet Régional de Santé 2018-2022 de la Bourgogne-Franche-Comté, avant le 6 mai 2018. Il informe le Bureau que le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté a émis un avis défavorable.

Monsieur NESME propose aux membres du Bureau de débattre des orientations du PRS qui doivent être cohérentes avec la stratégie nationale de santé.

Les défis régionaux identifiés dans le document sont :

- Le Vieillissement
- Les Maladies chroniques
- La Santé mentale et la psychiatrie
- La Démographie des professionnels de santé, hospitaliers et libéraux
- La Santé environnementale

Les 5 orientations proposées dans le PRS pour répondre à ces défis sont :

- **Agir le plus tôt possible** sur les facteurs qui influencent la santé : prévention
- **Faciliter l'autonomie des personnes fragiles** dans le respect de leurs choix de vie
- Permettre à l'utilisateur d'accéder à une **offre de santé de proximité, et coordonnée**
- Garantir la **pertinence** des soins, la **performance** et la **qualité** du système de santé, encourager **l'innovation**
- Faire vivre la **démocratie en santé** et la **participation citoyenne**

Les membres du Bureau constatent que **les défis identifiés au niveau régional le sont également pour le territoire du Pays Charolais Brionnais**, composé de 5 communautés de communes et représentant 129 communes soit un bassin de vie de 90 000 habitants. Le Charolais Brionnais a **une population nettement plus âgée que la moyenne régionale**, souffre d'une **démographie médicale** bien en-deçà des besoins de la population, est confronté à des difficultés croissantes de réponse aux **besoins de santé mentale** et de psychiatrie.

C'est pourquoi, depuis plusieurs années, les élus du Pays Charolais Brionnais ont décidé, autant que faire se peut, d'être forces de propositions et de soutien dans les domaines **sanitaire, médical et médico-social pour assurer un niveau de service de santé en adéquation avec les besoins de la population, dont la tendance au vieillissement, avec la prévalence des maladies chroniques, pour des patients affectés de pathologies associées, est une réalité récurrente :**

- Création d'un **Groupement de Coopération Sanitaire du Pays Charolais Brionnais** qui rassemble les établissements sanitaires et médico-sociaux, au nombre de 12 et qui vient d'acter dans son principe la fusion de certains établissements, selon des conditions à déterminer
- Création du **Groupement Hospitalier de Territoire de la Bourgogne méridionale**. Il convient de conforter les mutualisations médicales hospitalières (notamment entre les deux centres hospitaliers ayant un plateau technique à Mâcon et Paray-le-Monial) en rendant plus confortables et plus sécurisés les déplacements des patients entre chaque site (prise en charge par des taxis), sur un espace très grand où les distances sont importantes (1 heure entre Mâcon et Paray-le-Monial) sur une route dangereuse
- **Création et mise en réseau de maisons de santé** en cohérence avec l'armature urbaine définie dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), approuvé en octobre 2014 par les élus du Pays Charolais Brionnais
- **Mise en œuvre d'un contrat local de santé et d'un conseil local en santé mentale**, auxquelles sont associées des opérations d'accueil des internes en médecine pour leur faire découvrir les atouts d'une installation en Charolais Brionnais, et des démarches de recherche de médecins libéraux
- **Soutien au Réseau de Santé du Pays Charolais Brionnais**, agissant en faveur des patients en sortie d'hospitalisation
- Etc

Malgré ces efforts, les dynamiques locales en cours, et la présence d'un Centre Hospitalier à Paray-le-Monial (et son plateau technique, médecine, chirurgie, obstétrique, imagerie médicale, scanner et IRM, et son service des urgences qui a vu en 2007, 25 000 passages), les élus du Pays Charolais Brionnais constatent une **recrudescence des besoins et une offre de santé insuffisante** en médecine hospitalière et en médecine de ville. Le service des urgences du Centre Hospitalier de Paray-le-Monial supplée très souvent la médecine de ville, absente certains jours ou certaines heures, dont l'absence occasionne aussi une augmentation des interventions de secours à personnes des 7 centres de sapeurs-pompier.

En matière de démographie médicale qui est le problème transversal majeur, les mesures incitatives devraient être étendues à l'ensemble des communes du Pays Charolais Brionnais, et atteignent leurs limites. Des mesures plus contraignantes devraient être prises au niveau national si l'on ne veut pas connaître dans une très grande partie de la France, des catastrophes sanitaires. **L'augmentation du numerus clausus s'impose**, sachant qu'il faudra attendre huit ans en moyenne pour en connaître les effets positifs.

Les élus s'interrogent sur le **développement de la chirurgie ambulatoire et ses conséquences sur les sorties de patients**, face à la pénurie de médecine de ville. En outre, il convient de prévoir le renforcement des équipes HAD et SSIAD pour accompagner les patients à domicile.

Les membres du Bureau **souhaitent que le Projet Régional de Santé :**

- **Maintienne la répartition géographique harmonieuse des établissements sanitaires et médico-sociaux.** Ce maillage cohérent avec le SCoT est une réponse aux besoins de proximité exprimés par la population et permet de limiter l'évasion médicale et hospitalière, au profit des régions sanitaires limitrophes, mais au détriment de la Bourgogne Franche-Comté. Les établissements du Charolais Brionnais sont donc à conforter et à moderniser, y compris dans le cadre des fusions entre certains établissements
- **Renforce le centre hospitalier de Paray-le-Monial, situé au cœur de ce maillage** d'hôpitaux locaux, EPHAD, soins de suite, urgences, imagerie médicale... y compris dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire de la Bourgogne méridionale et des coopérations bilatérales avec le GHT du Nord 71
- **Reconnaisse la pertinence de l'existence de ce maillage d'établissements pour stabiliser le recrutement de médecins libéraux et autres professionnels de santé y compris en psychiatrie**
- **Confirme l'accompagnement des démarches territoriales de santé** que sont les Contrats Locaux de Santé et les conseils locaux en santé mentale
- **Soutienne le développement du Centre de santé départemental, décision judicieuse pour réduire la fracture sanitaire**

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, charge le Président de transmettre cet avis à Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté.

Fait à Paray le Monial, le 27 avril 2018
Le Président,
Jean-Marc NESME

M. Nesme



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 02/05/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 02/05/2018

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Date de convocation 6 avril 2018

Nombre de Membres en exercice : 22

Nombre de Présents : 15

Nombre de Pouvoirs : 6

Nombre de votants : 21

2018-18

L'an deux mille dix huit, le douze avril à quinze heures, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à La Clayette, sur la convocation, en date du six avril deux mille dix huit, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS:

M. Georges BORDAT, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Arnaud DURIX, M. Fabien GENET, , Mme Edith GUEUGNEAU, M. Bernard LABROSSE, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Jean-Marc NESME. Noël PALLOT, M. Georges ROUSSELET.

POUVOIRS :

M. Pierre BERTHIER donne pouvoir à Jean-Marc NESME
M. Gérald GORDAT donne pouvoir à M. Fabien GENET
M. Serge NIVOT donne pouvoir à Bernard Labrosse
M. Jean PIRET donne pouvoir à Isabelle LAGOUTTE
M. Louis PONCET donne pouvoir à Jean-Claude DUCARRE
M. Guy RAYMOND donne pouvoir à Edith GUEUGNEAU

ABSENTS OU EXCUSES

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, M. Gérald GORDAT M. Serge NIVOT, M. Louis PONCET, M. Jean PIRET, M. Guy RAYMOND

Relevé de décision du bureau du 12 mars 2018

Rapporteur: Jean-Marc NESME

Il est proposé d'approuver le relevé de décisions du Bureau du 12 mars 2018.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve le relevé de décisions du Bureau 12 mars 2018.

Fait à Paray le Monial, le 16 avril 2018



Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Date de convocation 6 avril 2018

Nombre de Membres en exercice : 22

Nombre de Présents : 15

Nombre de Pouvoirs : 6

Nombre de votants : 21

2018-19

L'an deux mille dix huit, le douze avril à quinze heures, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à La Clayette, sur la convocation, en date du six avril deux mille dix huit, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS:

M. Georges BORDAT, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Arnaud DURIX, M. Fabien GENET, , Mme Edith GUEUGNEAU, M. Bernard LABROSSE, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Jean-Marc NESME. Noël PALLOT, M. Georges ROUSSELET.

POUVOIRS :

M. Pierre BERTHIER donne pouvoir à Jean-Marc NESME
M. Gérald GORDAT donne pouvoir à M. Fabien GENET
M. Serge NIVOT donne pouvoir à Bernard Labrosse
M. Jean PIRET donne pouvoir à Isabelle LAGOUTTE
M. Louis PONCET donne pouvoir à Jean-Claude DUCARRE
M. Guy RAYMOND donne pouvoir à Edith GUEUGNEAU

ABSENTS OU EXCUSES

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, M. Gérald GORDAT M. Serge NIVOT, M. Louis PONCET, M. Jean PIRET, M. Guy RAYMOND

Fixation du prix de vente des Jeux Bordier

Rapporteur: Jean-Marc NESME

La commission culture tourisme, réunie le 26 mars, a fait des propositions de thématiques à aborder sous forme de questions.

Une conférence de presse est prévue le 15 mai, le jour du comité de relecture des questions, pour annoncer le lancement du jeu, ce qui permettra de démarcher les acheteurs potentiels : communes, grande distribution, magasins de jouets, librairies, sites touristiques, comités d'entreprise...

Afin d'anticiper la communication et d'engager les pré-commandes qui permettront de déterminer le volume réel à commander, il est nécessaire de fixer le prix de vente.

Conformément à la décision du Bureau du 12 mars, des demandes de subventions ont été adressées au Département et à la Région.

Le prix unitaire d'acquisition des jeux par le PETR est de 18€TTC pour une commande minimum de 2 000. Le volume de pré-commandes permettra de déterminer s'il faut commander plus d'exemplaires.

Il a été proposé de fixer le prix de revente aux revendeurs à prix coûtant soit 18€TTC aux :

- Communes, communautés de communes, établissements scolaires, médico-sociaux du périmètre du Pays
- Comités d'entreprise du périmètre du Pays : par minimum 6 jeux (conditionnement)
- Revendeurs : librairies, magasins de jouets, GMS, sites touristiques et offices : par minimum 6 jeux (conditionnement)

Il a été proposé de définir le prix de vente au public : conseillé entre 24,90€ et 29,90€TTC

Il a été proposé de fixer le nombre de jeux distribués gratuitement (partenaires, EPCI membres, promotion, presse) à 200 jeux.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- **Fixe le prix de revente aux revendeurs à prix coûtant, soit 18€ TTC**
- **Fixe le prix de vente au public à 26€90 TTC**
- **Fixe le nombre de jeux distribués gratuitement à 200**

Fait à Paray le Monial, le 16 avril 2018

JM NESME
Le Président,
Jean-Marc NESME

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 02/05/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 02/05/2018

